

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
 LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4^e de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SMIAGE Maralpin**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 147 Rue Boulevard du Mercantour
Commune : **Nice Cedex 3** Code postal : **06204**
Nature des activités : **Expertise technique et opérationnelle pour la réalisation des projets du grand cycle de l'eau (inondations, milieux aquatiques, ressources) sur le territoire Maralpin**
Qualification : **Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB)**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – AMPHIBIENS		
<i>Pelophylax sp.</i> Complexe des grenouilles vertes	< 5 (présence potentielle)	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens. Tous stades confondus, y compris pontes et têtards, capturés à l'aide d'une épuisette (ou haveneau demi-lune) et transportés transitoirement dans un récipient d'eau douce pour assurer leur survie.
<i>Bufo spinosus</i> Crapaud épineux	< 5 (présence potentielle)	Destruction et/ou dérangement d'individus.
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	< 5 (présence potentielle)	
B2 – REPTILES		
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	< 15	
<i>Chalcides striatus</i> Seps strié	< 5	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens.
<i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile	< 5 (présence potentielle)	Destruction et/ou dérangement d'individus lors des travaux sur les berges ou lié à la circulation des engins.
<i>Tarentola mauritanica</i> Tarente de Maurétanie	< 10 (présence potentielle)	

B3 – MAMMIFERES (HORS CHIROPTÈRES)		
<i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe	<5	Déplacement d'individus par un écologue, notamment pour les spécimens peu mobiles (Hérisson d'Europe principalement). Destruction et/ou dérangement d'individus.
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecureuil roux	<5	
B4 - POISSONS		
<i>Anguilla anguilla</i> Anguille européenne	< 50	Déplacement d'individus dans le cadre de pêches de sauvetage si le cours d'eau n'est pas à sec lors des travaux. Ces pêches seront réalisées avant l'assèchement de la zone de travaux (cours d'eau), sur une largeur inférieure à la moitié de la largeur du cours d'eau.
<i>Barbus meridionalis</i> Barbeau méridional	< 200	
B5 – INSECTES ET AUTRES INVERTEBRES		
<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de mercure	< 10	Déplacement d'individus par un écologue pour assurer le sauvetage de spécimens. Destruction et/ou dérangement d'individus.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'opération s'inscrit dans le cadre des travaux de confortement des berges en rive droite et gauche de la Mourachonne, sur la commune de Mouans-Sartoux (06370), au droit de la STEP. La portée des travaux est locale. L'opération permet d'assurer le sauvetage de spécimens au cours des interventions les plus impactantes.			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION *
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

- **Amphibiens** : manipulation douce, port de gants non poudrés et transport dans un récipient d'eau douce.
- **Poissons** : manipulation douce et transport dans un récipient d'eau douce.
- **Reptiles et mammifères** : manipulation douce, transport dans un bac en plastique à bord lisse et dans des contenants séparés si plusieurs taxons sont manipulés en simultané.

La durée maximale de conservation (entre la capture et le relâcher) sera de l'ordre de quelques dizaines de minutes.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- **Amphibiens** : relâcher dans un milieu favorable non impacté à proximité du lieu de prélèvement.
- **Poissons** : relâcher dans une portion de cours d'eau non impactée à proximité du lieu de prélèvement.
- **Reptiles et mammifères** : relâcher dans un milieu favorable non impacté à proximité du lieu de prélèvement.

Capture manuelle Capture
 au filet

Capture avec épuisette Pièges

Autres moyens de capture Préciser : À l'aide d'un bac en plastique à bord lisse pour les reptiles et mammifères, d'un récipient d'eau douce pour les amphibiens et les poissons. Outils désinfectés et rincés avant et après utilisation.

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Aucun marquage ne sera opéré.

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser : Risque mineur de destruction de pontes de reptiles et d'amphibiens pendant les interventions estivales.

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : Risque de destruction directe des individus ou de blessures par choc ou écrasement, au cours du chantier, lié à l'exécution des travaux (circulation des engins, réalisation des différents ateliers de travaux, etc...).

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- | | |
|--|--|
| Utilisation d'animaux sauvages prédateurs | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Utilisation d'animaux domestiques | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Utilisation de sources lumineuses | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Utilisation d'émissions sonores | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Installation de dispositifs de répulsion, conformément aux modalités précisées dans la MR3 de la DDEP (version n°8). |
| Utilisation de moyens pyrotechniques | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Utilisation d'armes de tir | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en œuvre d'un effarouchement des individus avant le démarrage des travaux, selon la MR3 de la DDEP (version n°8).▪ L'exécution des travaux est susceptible de provoquer une perturbation involontaire des spécimens en raison du bruit, de la présence humaine et de la circulation des engins sur le chantier. |

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- | | |
|--|---|
| Formation initiale en biologie animale | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Écologues, dont les coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage. |
| Formation continue en biologie animale | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Autre formation | <input type="checkbox"/> Préciser : |

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : L'opération sera réalisée entre février et mars 2026, et entre mi-juin et mi-octobre 2026.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Alpes-Maritimes

Cantons : Grasse 2

Communes : Mouans-Sartoux

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

Plusieurs mesures de la DDEP (version n°8) contribueront au maintien de l'espèce concernée dans un état de conservation favorable, notamment la MR3 (anticipation des travaux d'abattage et de débroussaillage avant la période de reproduction), et la MC2 qui prévoit l'amélioration d'habitats favorables à l'Agrion de Mercure à l'issue du chantier.

La mise en œuvre des travaux et des mesures environnementales sera supervisée par un coordonnateur environnement, selon les modalités précisées dans la MA1 de la DDEP (version n°8).

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rédaction d'un compte-rendu par l'écologue en charge de l'opération, mentionnant le nom de la personne ayant assuré l'opération, la date de l'action, le nombre de spécimens (adulte, juvénile, ponte) et d'espèces concernées, le mode opératoire, le lieu de sauvetage et le lieu de relâche.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à NICE

Le 07 JAN. 2026

Votre signature

Cyril MARRO
Directeur Général des Services
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement
et Gestion de l'Eau